



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Direction de la santé

Dossier suivi par : Elisabeth Sandt, Tél : 247-75601, elisabeth.sandt@ms.etat.lu

Luxembourg, le 15 mai 2019

Concerne : Ville d'Esch-sur-Alzette
PAP «Grand-Rue»

Réf. : insa-c1-33-16-2019
(à rappeler dans toute correspondance svp)

Reçu en date du

16 MAI 2019



Retourné à Monsieur le Bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette avec l'information que le présent dossier ne donne pas lieu à objection du point de vue sanitaire et avec les remarques suivantes :

Il faut particulièrement veiller :

- à ce que des plantes, haies et arbustes à planter ne sont pas dangereux pour la santé en cas de contact ou d'ingestion de parties de plantes ou de fruits par des personnes, surtout des enfants ;

- que la plantation de chênes est à éviter à l'intérieur des agglomérations et à proximité des chemins des passages de personnes vu un danger potentiel par la colonisation par la processionnaire du chêne.


Dr Pierre Weicherding
médecin-inspecteur chef de division